



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Présentation de la préparation de la rentrée 2021

Conférence de presse

**Vendredi 22 janvier 2021
Rectorat de l'académie
d'Aix-Marseille**



Contact presse

Stéphanie Denis Laventure, responsable du bureau de la communication
04 42 91 71 10 / 06 89 10 02 55
stephanie.denis-laventure@ac-aix-marseille.fr
www.ac-aix-marseille.fr    acaixmarseille

Sommaire

CONTEXTE NATIONAL	3
Le budget	3
Les effectifs	4
Constat 2020 et prévision 2021	6
Les crédits dédiés à l'école inclusive	7
Un soutien en faveur de la jeunesse, de l'engagement et de la vie associative	7
L'Etat investit dans le sport	8
Plan de relance	9
CONTEXTE ACADEMIQUE	10
Les caractéristiques structurelles, sociales et territoriales	10
Les disparités géographiques et démographiques	11
Les disparités sociales	12
Académie pilote pour l'Education prioritaire	13
Les moyens supplémentaires pour la rentrée 2021	14
Rentrée 2021 dans le 1 ^{er} degré	14
Rentrée 2021 dans le 2 nd degré	15
Devoirs faits	16
Création d'emplois d'AESH à la rentrée 2021	16

Contexte national

Le budget

Le budget 2021 du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports reste le **premier budget de l'État**.

Il répond à des impératifs de **justice sociale** : l'élévation générale du niveau et la réduction des inégalités.

Ces deux impératifs sont d'autant plus indissociables dans le contexte de crise sanitaire actuel qui requiert de prêter attention aux plus fragiles et ouvrir à tous le champ des possibles.

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à la fin du CM2 reste la priorité de l'Éducation nationale.

Elle se traduit cette année par un nouvel effort en faveur du premier degré, avec plus de **2000 emplois supplémentaires**, permettant la poursuite des dédoublements des classes en réseaux d'éducation prioritaire, dont 60 000 élèves seront concernés en grande section de maternelle.

Le projet de loi de finances pour 2021 soutient également le service public de l'École inclusive avec **4000 nouveaux Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicaps (AESH)** et la poursuite du déploiement des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) sur tout le territoire.

Les professeurs dont l'engagement permet la réussite de tous les élèves, surtout en période de crise sanitaire, vont voir leur rémunération revalorisée et cette reconnaissance va s'élever à **400 millions d'euros** cette année.

En 2021, l'Éducation nationale aura plus que jamais les moyens d'agir pour répondre aux défis du présent et construire la société unie et prospère de demain.

Projet de loi de finances 2021

55,1 Mds d'euros de budget (hors contributions aux pensions de l'Etat)
76 Mds d'euros (y compris contributions)

- Budget consacré à l'enseignement scolaire : 53,6 Mds € (en hausse de 3% dont + 2.3% de masse salariale et 11% sur les autres crédits)
- Budget consacré à la jeunesse et à la vie associative (en hausse de 6%)
- Budget consacré aux sports : 802 M € (en hausse de 20%)

Ce budget est en hausse de 1,8 Md d'euros par rapport à 2020 :

- ➔ + 1.6 Md € sur le périmètre enseignement scolaire (dont 154 M d'euros au titre de la réforme Organisation Territoriale de l'Etat)
- ➔ + 39 M € sur le périmètre jeunesse et vie associative
- ➔ + 136 M € sur le périmètre sports

Les effectifs

Les emplois du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports s'établissent pour 2021 à 1 024 350 Equivalents temps-plein travaillés (ETPT) qui se décomposent en :

- **1 022 496 ETPT** pour l'enseignement scolaire*
- **1 481 ETPT** pour les sports
- **373 ETPT** pour la jeunesse et la vie associative

Le rattachement des services jeunesse et sports se traduit par le transfert de **2 465 emplois** et **154 millions d'euros** au 1^{er} janvier 2021.

***Le nombre d'emplois des enseignants et personnels administratifs est préservé en 2021 pour la seconde année consécutive.**

	1 ^{er} degré public	2 nd degré public	Enseignement privé (1 ^{er} et 2 nd degrés)	Administratifs	Total
Emplois (en ETP)	2 039	-1 800	-239	0	0

Le budget 2021 permet par ailleurs de proposer des heures supplémentaires aux professeurs.

Cette augmentation des moyens d'enseignement dans l'enseignement public du 2nd degré et dans l'enseignement privé équivaut à l'apport de près de **1 000 emplois**.

En ETP	2nd degré public	Enseignement privé	Total
Total des emplois	-1 800	-239	-2 039
Augmentation des heures supplémentaires (y compris relance)	2 500	500	3 000
Evolution des moyens d'enseignants devant élèves	700	261	961

En tenant compte des heures supplémentaires nouvelles (équivalentes à 3 000 emplois), les moyens devant élèves sont en nette augmentation dans le 2nd degré (961 emplois supplémentaires devant élèves), due pour partie au plan de relance qui permet l'ouverture de classes pour la filière professionnelle et l'accompagnement des néobacheliers (l'équivalent de 775 emplois en heures supplémentaires).

Constat 2020 et prévisions 2021

Enseignement scolaire public du 1er degré

En 2020, l'effectif national a chuté de 73 119 élèves (-1.27%).

Dans un contexte à forte baisse démographique, **environ 65 000 élèves de moins** sont attendus à la rentrée 2021. La **création de plus de 2 000 emplois dans le 1^{er} degré** marque l'ambition de l'Education nationale.

Ce budget va permettre de :

- poursuivre le plafonnement à 24 élèves par classe de grande section, CP et CE1 hors éducation prioritaire ;
- étendre le dédoublement des classes aux grandes sections de maternelle en éducation prioritaire ;
- augmenter les décharges des directeurs d'école ;
- ne fermer aucune école rurale (sauf accord du maire) ;
- poursuivre le déploiement de la stratégie nationale pour l'autisme ;
- apporter une réponse souple et adaptée à la diversité territoriale.

Dans le cadre du plan de relance, 91 millions d'euros seront dédiés en 2021-2022 au développement des usages du numérique dans le 1^{er} degré.

Cet engagement constant en faveur de l'école primaire traduit la volonté de l'Éducation nationale d'approfondir son effort pour assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves et permettre la réussite des élèves de tous les territoires.

Enseignement scolaire public du 2nd degré

En 2020, l'effectif national a augmenté de 9 948 élèves (+0.2%).

L'évolution prévue des effectifs d'élèves à la rentrée scolaire 2021 est de **plus 43 518 (+0.9%)**

Les principes de répartition des moyens pour la rentrée 2021 s'appuient sur :

- l'évolution prévisionnelle des effectifs par niveau de formation ;
- le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- le redéploiement des moyens des académies les mieux dotées réalisé au bénéfice de celles les moins bien dotées ;
- la poursuite de l'effort en matière de décharge.

30 emplois supplémentaires d'inspecteurs sont prévus au motif des nouvelles missions concernant l'évaluation des établissements et 53 sont réservés à des ajustements en cours d'année.

Les crédits dédiés à l'école inclusive

Le budget de 2021 comprend une hausse de 250 millions d'euros en faveur de l'école inclusive, soit une progression de 9%, portant ainsi le financement de cette priorité à plus de 3,3 millions d'euros.

L'augmentation des crédits va permettre de financer **4 000 nouveaux Equivalent temps plein (ETP)** d'Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) à la rentrée de 2021.

Tous les AESH bénéficient désormais d'un contrat de droit public de trois ans, renouvelable une fois, avant la signature d'un contrat à durée indéterminée (CDI) pour ceux qui le souhaitent.

La création d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) se poursuit avec **350 ULIS** créées pour les années scolaires 2020 et 2021 dont 265 dans le 2nd degré.

385 000 élèves en situation de handicap sont attendus pour les années scolaires 2020 et 2021, soit +6.6% par rapport à 2019.

Un soutien en faveur de la jeunesse, de l'engagement et de la vie associative

L'Etat entend encourager **l'engagement des jeunes** et conforter le monde associatif, notamment via l'amplification du Service civique, la poursuite du développement du Service National Universel et de dispositifs de soutien et d'accompagnement des organisations.

Le Service civique connaîtra un essor considérable en 2021 :

- **145 000 services civiques** sont consolidés sur le budget du ministère (505 millions d'euros) ;
- **100 000 missions supplémentaires** financées dans le cadre du plan #1jeune1solution (363 millions d'euros).

Ce sont donc **245 000 jeunes** qui auront la possibilité de s'engager pour une mission d'intérêt général.

Le SNU devrait concerner, en 2021, **25 000 jeunes volontaires** pour un budget de **61 millions d'euros** (+31 millions d'euros par rapport à 2020).

Le temps du séjour de cohésion de deux semaines sera mis en œuvre dans l'ensemble des départements.

L'effort en faveur du **monde associatif** est renforcé en 2021.

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire sera augmenté de 5 millions d'euros (39 millions d'euros) afin de soutenir la structuration du tissu associatif et l'activité salariée des associations.

S'y ajoutent 7 millions d'euros de crédits relance pour financer 1 000 emplois supplémentaires en 2021.

Enfin, 12.4 millions d'euros seront affectés au compte d'engagement citoyen (CEC) qui permet de reconnaître et valoriser l'engagement des responsables associatifs à travers l'octroi d'heures de formation professionnelle adossée au compte personnel de formation.

L'État investit dans le sport

À trois ans de Paris 2024, le budget du ministère chargé des sports suit une courbe ascendante. Avec 802 millions d'euros de moyens d'intervention, le budget 2021 marque une hausse historique de plus de 20%.

En complément, le secteur sportif, fortement impacté par la crise sanitaire, bénéficiera d'une première enveloppe dédiée dans le plan de relance à hauteur de 122 millions d'euros sur deux ans.

Un soutien renforcé aux clubs sportifs et fédérations avec un budget de près de **200 millions d'euros** au sein de l'Agence nationale du sport auquel s'ajoutera une enveloppe dédiée au plan de relance en faveur de l'emploi des jeunes, priorité du gouvernement (40 millions d'euros sur deux ans).

Une ambition intacte pour la haute performance en vue des Jeux olympiques et paralympiques avec au moins 90 millions d'euros au sein de l'Agence nationale du sport.

Au total, plan de relance inclus, l'Agence nationale du sport, opérateur du ministère, enregistre une **hausse de près de 30% de ses moyens d'intervention** avec un budget de **365 millions d'euros** en 2021 en faveur du haut niveau et du développement des pratiques, au plus près des besoins des territoires et des Français.

Plan de relance

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports bénéficiera directement de **1,1 milliard** de crédits additionnels :

- **318 millions** d'euros pour l'enseignement scolaire (dont 50 millions d'euros pour les internats d'excellence et 10 millions d'euros pour les cordées de la réussite) ;
- **633 millions** d'euros pour la jeunesse et la vie associative (dont 611 millions d'euros pour le Service civique) ;
- **122 millions** d'euros pour le sport.

Les crédits relance sont principalement fléchés sur les mesures du plan #1jeune1solution pour un total de **837 millions d'euros**.

Ils permettront également **d'accélérer la transformation numérique** de l'enseignement scolaire (166 millions d'euros) et des sports (9 millions d'euros), de soutenir les clubs et fédérations sportives et d'accélérer la rénovation énergétique des équipements sportifs (61 millions d'euros).

300 millions d'euros seront délégués aux régions pour la rénovation des lycées.

Pour les écoles et les collèges, des dotations de l'État gérées au niveau local par les préfets aideront les collectivités à financer leurs projets.

Contexte académique

Les caractéristiques structurelles, sociales et territoriales

Le territoire de l'académie d'Aix-Marseille est marqué par de fortes disparités démographiques, géographiques et sociales.

Il est composé de 4 départements :

- les Alpes-de-Haute-Provence (165 197 habitants) ;
- les Hautes-Alpes (141 756 habitants) ;
- les Bouches-du-Rhône (2 034 469 habitants) ;
- le Vaucluse (560 997 habitants).

Les dispositifs spécifiques tenant compte de ces disparités sont activement développés afin d'assurer la continuité du service public et l'égal accès à une École de qualité sur tout le territoire.

Récapitulatif des effectifs des élèves du 1^{er} et du 2nd degrés (rentrée 2020)

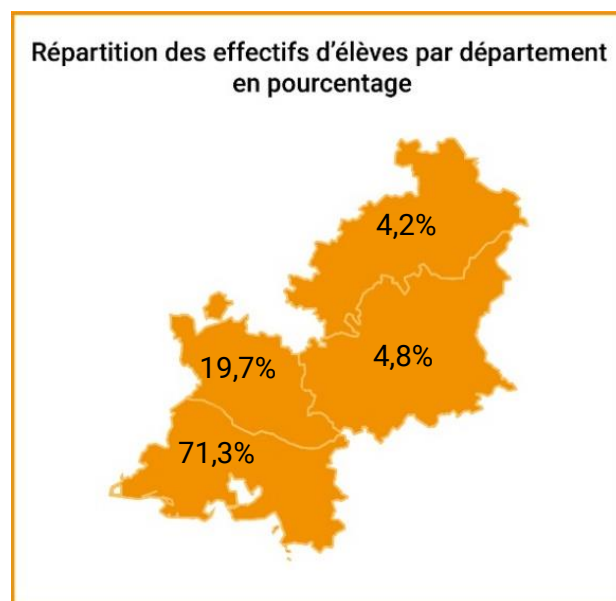
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
1^{er} degré (dont privé sous et hors contrat)	14 014	11 911	210 956	57 485	294 366
2^d degré (dont privé s/c et y compris SGT, ULIS, BTS et CPGE)	12 727	11 222	185 708	52 075	261 732
Total	26 741	23 133	396 664	109 560	556 098

Les disparités géographiques et démographiques

Dans les départements alpins, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celle des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

Ainsi :

- Plus de 70% des élèves des 1^{er} et 2^d degrés sont scolarisés dans le département des Bouches-du-Rhône.
- Le département de Vaucluse représente près de 20% des effectifs.
- Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes scolarisent respectivement 4,8% et 4,2% des élèves.



L'académie d'Aix-Marseille poursuit une politique active de soutien à la ruralité qui se caractérise notamment par l'attribution de moyens d'enseignement supérieure à la moyenne académique afin de prendre en compte les réalités géographiques et démographiques.

Les disparités sociales

Le taux de pauvreté est élevé dans les départements de l'académie d'Aix-Marseille :

- Le Vaucluse 19,7%
- Les Bouches-du-Rhône 18,5%
- Les Alpes-de-Haute-Provence 16,4%
- Les Hautes-Alpes 14,3%

Le taux de pauvreté de tous les départements est supérieur à la moyenne métropolitaine 14,7%¹, à l'exception des Hautes-Alpes (14,3%).

La lutte contre les inégalités territoriales constitue une priorité ministérielle et académique.

Le dédoublement des classes de CP et CE1 en réseaux d'éducation prioritaire permet aux élèves les plus fragiles de progresser et d'acquérir des savoirs fondamentaux comme lire, écrire, compter, respecter autrui.

Depuis la rentrée scolaire 2017, les moyens alloués dans le dédoublement des classes en éducation prioritaire ne cessent de progresser.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, le nombre de classes de CP et CE1 dédoublées a augmenté d'environ 1 %.

Cette évolution se poursuivra à la rentrée 2021 et de 2022 par l'extension des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire.

Par ailleurs, à la rentrée 2021, les moyens supplémentaires accordés à l'académie pour le 1^{er} degré seront notamment utilisés pour limiter à 24 le nombre d'élèves dans les classes de grande section de maternelle hors éducation prioritaire.

Le dispositif « Devoirs faits » sera également renforcé pour soutenir ceux qui en ont le plus besoin.

¹ Voir étude INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4190004>

Académie pilote pour l'Education prioritaire

Nathalie Elimas, secrétaire d'Etat chargée de l'Education prioritaire auprès du ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, a initié une expérimentation pour les années scolaires 2020 et 2021 dans trois académies dont celle d'Aix-Marseille.

Cela concerne la mise en place de **Contrats locaux d'accompagnement** (CLA) en faveur des écoles et des établissements qui peuvent être socialement proches de l'Education prioritaire, ou situés dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels ou ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés.

Il s'agit de mieux tenir compte des contextes locaux et apporter une réponse aux difficultés des territoires ruraux et périphériques.

Cette démarche sera accompagnée tout au long des années 2021 et 2022 par un comité de suivi, composé du recteur d'académie, de l'inspection générale et des administrations concernées.

Les réseaux d'éducation prioritaire se déclinent et sont répartis de la façon suivante :

- Les Rep+ concernent les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales.
- Les Rep regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus importantes que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.

Effectifs des élèves du 1 ^{er} et 2 nd degré en Education Prioritaire (rentrée 2020)									
	2018			2019			2020		
	1er degré	2nd degré	Total	1er degré	2nd degré	Total	1er degré	2nd degré	Total
REP +	39 895	15 717	55 612	40 101	16 357	56 458	39 891	16 626	56 517
REP	25 394	15 551	40 945	25 332	15 951	41 283	25 305	16 151	41 456
Total	65 289	31 268	96 557	65 433	32 308	97 741	65 196	32 777	97 973

Les moyens supplémentaires pour la rentrée 2021

L'académie d'Aix-Marseille comprend plus de 52 000 personnels, dont environ 38 000 enseignants.

A la rentrée scolaire 2021, l'académie d'Aix-Marseille bénéficiera d'une dotation de **203 Equivalent temps plein (ETP) d'enseignants supplémentaires**.

Rentrée 2021 dans le 1^{er} degré

Le 1^{er} degré devrait connaître une **baisse de plus de 2000 élèves** dans l'académie d'Aix-Marseille.

Constats et évolution des effectifs des élèves du 1^{er} degré (public)

	Constat 2019	Constat 2020	Prévision 2021	Evolution	
				Constaté 2020 - Constaté 2019	Prévu 2021 - Constaté 2020
Alpes de Haute Provence					
préélémentaire	4 795	4 683	4 456	-112	-227
élémentaire (hors spécial)	8 371	8 403	8 490	32	87
total (y c. spécial)	13 288	13 210	13 070	-78	-140
Hautes Alpes					
préélémentaire	3 952	3 833	3 793	-119	-40
élémentaire (hors spécial)	7 016	6 937	6 881	-79	-56
total (y c. spécial)	11 067	10 879	10 783	-188	-96
Bouches du Rhône					
préélémentaire	69 867	68 446	67 446	-1 421	-1 000
élémentaire (hors spécial)	116 099	116 220	115 627	121	-593
total (y c. spécial)	187 446	186 248	184 649	-1 198	-1 599
Vaucluse					
préélémentaire	18 851	18 297	18 289	-554	-8
élémentaire (hors spécial)	32 682	32 576	32 466	-106	-110
total (y c. spécial)	51 922	51 308	51 236	-614	-72
ACADEMIE					
préélémentaire	97 465	95 259	93 984	-2 206	-1 275
élémentaire (hors spécial)	164 168	164 136	163 464	-32	-672
total (y c. spécial)	263 723	261 645	259 738	-2 078	-1 907

sources : constat et prévisions 2020, DEPP

Cette année encore la création d'emplois reste soutenue, **190 emplois** d'enseignants supplémentaires, même dans un contexte de baisse importante des effectifs.

Répartition des emplois dans le 1^{er} degré (public) dans les départements

	Nbre de postes en ETP du 1 ^{er} degré
Alpes-de-Haute-Provence	3
Hautes-Alpes	1
Bouches-du-Rhône	131
Vaucluse	55
Académie	190

Les moyens supplémentaires alloués au 1^{er} degré doivent être mobilisés pour consolider la politique engagée en faveur de la **maîtrise des savoirs fondamentaux, de la justice sociale, de l'égalité territoriale et des personnels**.

Enfin, dans le cadre de la stratégie nationale autisme, deux unités d'enseignement autisme en maternelle (UEMA) supplémentaire ouvriront à la rentrée 2021 dans les départements du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Rentrée 2021 dans le 2nd degré

Le 2nd degré devrait connaître une hausse **de plus de 2800 élèves** dans l'académie d'Aix-Marseille.

L'évolution prévue des effectifs d'élèves à la rentrée scolaire 2021 (2nd degré public) est de :

Constats et évolution des effectifs des élèves du 2nd degré (public)

	Constat 2019	Constat 2020	Prévision 2021	Evolution : Constat 2020 - Constat 2019	Evolution prévue : Prévision 2021 - constat 2020
Collèges (y compris SEGPA)	116 937	118 284	119 121	1 347	837
Lycées Généraux et Technologiques (y compris SGT, hors Post-bac)	55 763	55 317	57 443	-446	2 126
Lycées Professionnels (y compris SEP et FC)	22 798	22 739	22 826	-59	87
Post-baccalauréat (STS et CPGE)	9 497	9 583	9 344	86	-239
Total Académie	204 995	205 923	208 734	928	2 811

Champ: hors formations d'insertion, hors apprentissage, hors EREA

L'académie sera dotée, à la rentrée 2021, de **13 ETP** en Heures supplémentaires année (HSA).

Répartition des moyens dans le 2nd degré (public) dans les départements

	Redéploiement des moyens Rentrée 2021		Total
	HP	HSA	
Dept 04	-1	+2	+1
Dept 05	-1	+2	+1
Dept 13	-19	+35	+16
Dept 84	-4	+9	+5
LP et EREA	-9	+9	0
LYC	-26	+16	-10
Total académie	-60	+73	+13

Les arbitrages rendus ont conduit à redéployer, au-delà des mesures nationales, **10 ETP** en direction des budgets départementaux afin d'ouvrir des **Ulis 2nd degré**.

Pour la rentrée 2021, les heures supplémentaires vont permettre :

- la poursuite de l'augmentation des places en BTS pendant une année supplémentaire afin de répondre à l'augmentation des vœux des élèves vers ces filières en 2020 ;
- le maintien des efforts déployés en 2020 pour offrir un parcours CAP 3 ans à une partie des élèves de CAP qui étaient en première année au début de la crise sanitaire.

Devoirs faits

L'académie dispose, au titre de « Devoirs faits », de **124 500 Heures supplémentaires effectives** (HSE) afin d'accompagner les élèves, essentiellement dans le 2nd degré.

Ce dispositif proposé aux élèves volontaires depuis les vacances de la Toussaint 2017, poursuit son développement. C'est un temps dédié à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs, qui a lieu dans l'établissement en dehors des heures de classe. Chaque établissement met en place « Devoirs faits » avec les personnels ressources volontaires (enseignants, assistants d'éducation, associations agréées qui interviennent dans le domaine de l'aide aux devoirs, volontaires du service civique).

Plus de 41 000 collégiens de l'académie d'Aix-Marseille sont inscrits à « devoirs faits ».

Ce dispositif est particulièrement important en éducation prioritaire où il bénéficie à **40 %** des élèves.

Création d'emplois d'AESH à la rentrée 2021

Les **4000** créations d'emplois d'AESH au plan national seront réparties entre les académies à partir du 1^{er} septembre 2021.

Cette dotation viendra s'ajouter aux près de 3900 emplois dont l'académie bénéficie déjà.

Autres emplois supplémentaires à la rentrée 2021

D'autres emplois vont être créés pour la rentrée 2021, à savoir :

- + 1 personnel de direction ;
- + 4 personnels administratifs pour les établissements du 2nd degré ;
- + 2 personnels administratifs au titre de la région académique.

